AN 2024
24-068

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

***L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre** à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,*

Présents :
M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :
Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

***DATE DE LA CONVOCATION** :*
04/12/2024

DATE D'AFFICHAGE :
04/12/2024

***NOMBRE DE CONSEILLERS** :*

En exercice	*33*
Présents	*27*
Votants	*32*

OBJET : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL HANDI VAL-DE-SEINE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et de 9 Adjoints en date du 23 mai 2020 dans le cadre du renouvellement général du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2020,

REÇU EN PREFECTURE
le 17/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20241211-DEL24_068-D

Vu la délibération n°20/024 du 12 juin 2020 portant élection des délégués du Conseil municipal au sein de Handi Val-de-Seine, syndicat intercommunal,

Considérant que par courrier en date du 25 novembre 2024, M. Didier JAHIER a notifié à M. le Maire sa volonté de ne plus être délégué titulaire auprès de cet EPCI,

Considérant qu'il convient donc de désigner son remplaçant, la Commune devant être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Considérant que cette désignation peut avoir lieu par vote à main levée, compte tenu de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose, au quatrième alinéa, que "le Conseil peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations",

Après avoir entendu l'exposé de M. Gilles LÉCOLE, Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés *(25 voix Pour, 7 Abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD et M. Philippe GOMMARD),*

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée pour la désignation de son représentant au sein du syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine, suite à la démission de M. Didier JAHIER en sa qualité de représentant du Conseil municipal.

- **ARTICLE 2 : PROCÈDE** à la désignation de M. Mario MANCUSO pour représenter le Conseil municipal auprès du syndicat intercommunal Handi Val-de-Seine.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 17/12/2024

Et publié le 17/12/2024

Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE
le 17/12/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800291-20241211-DEL24_068-D